METZ MÉTROPOLE
EUROMÉTROPOLE DE METZ
MAISON DE LA MÉTROPOLE ▪ 1 Place du Parlement de Metz ▪ CS 30353 ▪ 57011 METZ CEDEX 1
T. 03 87 20 10 00 ▪ F. 03 57 88 32 68 ▪ eurometropolemetz.eu

Nombre de membres au Conseil Métropolitain : *100 titulaires – 41 suppléants*	*Conseillers en fonction :* *100 titulaires – 41 suppléants*	*Conseillers présents : 83* *Dont suppléant(s) : 0* *Pouvoirs : 15* *Absent(s) excusé(s) : 15* *Absent(s) : 2*

Date de convocation : 25 janvier 2022

Vote(s) pour : 98
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 31 janvier 2022,
Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.
Secrétaire de séance : Marjorie MAFFERT-PELLAT.

Point n° 2022-01-31-CM-2.1 :
Dérogation au vote au scrutin secret pour la désignation des représentants de Metz Métropole dans divers organismes.

Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-21 prévoyant la possibilité pour le Conseil de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation de ses représentants au sein d'organismes extérieurs,

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation des représentants de Metz Métropole au Collège Pilâtre de Rozier, à la Conférence Régionale du Sport (CRdS) du Grand Est, au Pôle HYDREOS, à HAGANIS, à l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement), au Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain, à la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz, au Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM), à la SAEML Metz Techno'pôles, au Syndicat Mixte Moselle Aval, au Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine, au Collegium Sciences et Technologies de l'Université de Lorraine et au Syndicat Mixte Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Orne (Orne Aval).

Pour extrait conforme
Metz, le 1 février 2022
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale

METZ MÉTROPOLE

Marjorie MAFFERT-PELLAT

Eurométropole de Metz

Conseil métropolitain - Lundi 31 janvier 2022 - Votes

NOM	Prénom	Commune	*EXCUSES POUVOIRS*	VOTE POINT 2A
ADDA	Fatiha	Woippy	est excusée et donne pouvoir à Yamouna BELKAHLA	Pour
AGAMENNONE	Béatrice	Metz		Pour
ANCEL	Claire	Châtel-Saint-Germain		Pour
ARNOLD	Patricia	Metz		Pour
AUDOUY	Caroline	Metz		Pour
BALLARINI	Jean-Louis	Chieulles		Pour
BAUCHEZ	Jean	Moulins-lès-Metz		Pour
BAUDOÜIN	Daniel	Sainte-Ruffine		Pour
BELKAHLA	Yamouna	Woippy	*a reçu le pouvoir de Fatiha ADDA*	Pour
BOHL	Jean-Luc	Montigny-lès-Metz	*a reçu le pouvoir de Henri HASSER*	Pour
BOHR	Timothée	Metz		Pour
BORI	Danielle	Metz	ABSENTE	
BOUVET	Xavier	Metz		Pour
BROCART	Manuel	Longeville-lès-Metz	est excusé et donne pouvoir à Philippe GLESER	Pour
BURHAN	Ferit	Metz		Pour
CARPENTIER	François	Cuvry		Pour
CHANGARNIER	Stéphanie	Metz		Pour
CHOUIKHA	Erfane	Woippy		Pour
COLIN-OESTERLE	Nathalie	Metz	est excusée et donne pouvoir à François GROSDIDIER	Pour
COMBELLES	Jean	Vaux	*a reçu le pouvoir de Pierre FACHOT*	Pour
DAP	Laurent	Metz		Pour
DAUSSAN-WEIZMAN	Anne	Metz		Pour
DEFAUX	Daniel	Plappeville		Pour
DIEUDONNE	Vincent	Vany	ABSENT	
DIEUDONNE	Yves	Vernéville		Pour

NOM	Prénom	Commune	*EXCUSES POUVOIRS*	VOTE POINT 2A
DORR	Antoine	Vantoux	**est excusé et donne pouvoir à Claude VALENTIN**	Pour
DUMONT	Michel	Féy	**est excusé et donne pouvoir à Pierre MUEL**	Pour
DUVAL	Bertrand	La Maxe		Pour
FACHOT	Pierre	Jussy	**est excusé et donne pouvoir à Jean COMBELLES**	Pour
FRITSCH-RENARD	Anne	Metz		Pour
GLESER	Philippe	Lorry-lès-Metz	*a reçu le pouvoir de Manuel BROCART*	Pour
GOUTH	Cédric	Woippy	**est excusé et donne pouvoir à François GROSDIDIER**	Pour
GREGOIRE	Aude	Montigny-lès-Metz		Pour
GREINER	Christiane	Montigny-lès-Metz		Pour
GRIVEL	Patrick	Laquenexy		Pour
GROLET	Françoise	Metz		Pour
GROSDIDIER	François	Metz	*a reçu le pouvoir de Cédric GOUTH et de Nathalie COLIN-OESTERLE*	Pour
GUERMITI	Hanifa	Metz		Pour
HASSER	Henri	Le Ban-Saint-Martin	**sera en retard et donne pouvoir à Jean-Luc BOHL**	Pour
HENRION	François	Augny		Pour
HODY	Pascal	Ars-sur-Moselle		Pour
HORY	Thierry	Marly		Pour
HUBER	Pascal	Chesny	*a reçu le pouvoir de Walter KURTZMANN*	Pour
HUET	Armelle	Noisseville		Pour
HUSSON	Julien	Metz		Pour
JACOB-VARLET	Odile	Marly		Pour
KHALIFE	Khalifé	Metz	*a reçu le pouvoir de Bouabdellah TAHRI*	Pour
KOLODZIEJ	Jocelyne	Coin-sur-Seille		Pour
KREMER	Véronique	Montigny-lès-Metz		Pour
KURTZMANN	Walter	Peltre	**est excusé et donne pouvoir à Pascal HUBER**	Pour
LALOUX	Grégoire	Metz		Pour
LAVEAU-ZIMMERLE	Amandine	Metz		Pour
LINDEN	Anne-Marie	Coin-lès-Cuvry		Pour

NOM	Prénom	Commune	*EXCUSES POUVOIRS*	VOTE POINT 2A
LOGIN	Frédérique	Amanvillers		Pour
LOSCH	Jean-François	Lessy		Pour
LUCAS	Eric	Metz	*a reçu le pouvoir de Guy REISS*	Pour
LUX	Isabelle	Metz	*a reçu le pouvoir de Laurence MOLE-TERVER*	Pour
MANZANO	Philippe	Mécleuves		Pour
MARCHETTI	Denis	Metz		Pour
MARX	Sébastien	Metz	*a reçu le pouvoir de Pauline SCHLOSSER*	Pour
MICHEL	Martine	Pournoy-la-Chétive		Pour
MOLE-TERVER	Laurence	Metz	**sera en retard et donne pouvoir à Isabelle LUX**	Pour
MUEL	Pierre	Marieulles	*a reçu le pouvoir de Michel DUMONT*	Pour
NAVROT	Frédéric	Scy-Chazelles		Pour
NGO KALDJOP	Gertrude	Metz		Pour
NICOLAS	Martine	Metz		Pour
NICOLAS	Jean-Marie	Metz		Pour
NIEL	Hervé	Metz		Pour
NOWICKI	Christian	Marly		Pour
PEULTIER	Roger	Rozérieulles		Pour
PIERRET	Alain	Woippy		Pour
POSTERA	Antoine	Roncourt		Pour
PREVOST	Christophe	Saint-Julien-lès-Metz		Pour
REISS	Guy	Metz	**est excusé et donne pouvoir à Eric LUCAS**	Pour
ROQUES	Jérémy	Metz		Pour
ROUX	Sylvie	Mey		Pour
SCHLOSSER	Pauline	Metz	**est excusée et donne pouvoir à Sébastien MARX**	Pour
SCHNEIDER	Jacqueline	Metz		Pour
SCHWARTZBERG	Arielle	Montigny-lès-Metz		Pour
SCIAMANNA	Marc	Metz	*a reçu le pouvoir de Julien VICK*	Pour
SMIAROWSKI	Stanislas	Jury	**est excusé et donne pouvoir à Dominique STREBLY**	Pour

NOM	Prénom	Commune	*EXCUSES POUVOIRS*	VOTE POINT 2A
SOKOLOWSKI	Dimitri	Montigny-lès-Metz		Pour
SPORMEYEUR	Nathalie	Saulny		Pour
STAUDT	Bernard	Metz		Pour
STEMART	Anne	Metz		Pour
STREBLY	Dominique	Ars-Laquenexy	*a reçu le pouvoir de Stanislas SMIAROWSKI*	Pour
TABONE	Salvatore	Montigny-lès-Metz		Pour
TAFFNER	Blaise	Metz		Pour
TAHRI	Bouabdellah	Metz	**est excusé et donne pouvoir à Khalifé KHALIFE**	Pour
THIL	Patrick	Metz		Pour
TOCHET	Nicolas	Metz		Pour
TORLOTING	Michel	Gravelotte		Pour
TRAN	Doan	Metz		Pour
VALENTIN	Claude	Nouilly	*a reçu le pouvoir de Antoine DORR*	Pour
VERRONNEAU	Marina	Metz		Pour
VETSCH	Lucien	Montigny-lès-Metz		Pour
VIALLAT	Isabelle	Metz		Pour
VICK	Julien	Metz	**sera en retard et donne pouvoir à Marc SCIAMANNA**	Pour
WALTER	Jean-Claude	St-Privat-la-Montagne		Pour
WEBERT	Marilyne	Pouilly		Pour

IXBUS

Résumé de l'acte
057-200039865-20220131-2022-01-DC2-1-DE

Numéro de l'acte :	2022-01-DC2-1
Date de décision :	lundi 31 janvier 2022
Nature de l'acte :	DE
Objet :	Dérogation au vote au scrutin secret pour la désignation des représentants de Metz Métropole dans divers organismes
Classification :	5.3 - Designation de representants
Rédacteur :	Catherine DELLES
AR reçu le :	02/02/2022
Numéro AR :	057-200039865-20220131-2022-01-DC2-1-DE
Document principal :	99_DE-2-1.pdf

Pièces jointes :

99_DE-LISTE ELUS CONSEIL votes POINT 2A.pdf

Historique :

02/02/22 08:36	En cours de création	
02/02/22 08:38	En préparation	Catherine DELLES
02/02/22 09:11	Reçu	Catherine DELLES
02/02/22 09:12	En cours de transmission	
02/02/22 09:13	Transmis en Préfecture	
02/02/22 09:21	Accusé de réception reçu	